

**PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS**  
**Séance du 14 septembre 2023**

---

**L'an deux mille vingt-trois le 14 septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.**

**Date de convocation : 08.09.2023**

**Présents** : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Christophe COMBEAU, Monique LE CREN, Isabelle HELOU, Jérôme LE DOUAIROU, Cédric CAUDEN, Loïc POULHALEC, Stéphanie KERMARREC, Sabrina CROISSANT, Élodie HILPERT, Catherine COLLIN, Josette LAMANDÉ

**Absents ayant donné pouvoir** : Didier ESVAN à Alain PERRON, Christophe COMBEAU à Marie-José CARLAC

**Secrétaire** : Sabrina CROISSANT

**Secrétaire adjointe** : Renaud PETTTJEAN

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15

Marie-José CARLAC présente le nouveau Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur Renaud PETTTJEAN, en remplacement de Madame Camille Michel.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023 est approuvé.

Marie-José CARLAC soumet au Conseil l'ajout à l'ordre du jour d'une Décision Modificative en point 8 et d'une Motion concernant la sauvegarde du service des urgences de Carhaix en point 9.

La modification de l'ordre du jour approuvée à l'unanimité.

**1) COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX**

- Marie-José CARLAC annonce l'arrivée prochaine au sein de la nouvelle Maison Médicale de la commune d'un infirmier expérimenté en capacité de produire des ordonnances sous le statut d'Infirmier en Pratique Avancée. Un podologue venu de Meslan s'installera également. Le médecin déjà présent sur la commune effectuera son déménagement aux alentours du 15 octobre. Alain PERRON met en avant sa prudence sur les conditions de connexion internet permettant la pleine installation de ces praticiens de santé.
- Alain PERRON retrace les dernières avancées de l'Espace le Mestre avec notamment le parking qui termine son aménagement avec notamment la signalisation. Une rencontre avec les boulistes a eu lieu, et l'installation du filet de protection est en cours de finalisation. Les terrains délimités en bois peuvent être démontés pour installer tout ou une partie du plancher. Monique LE CREN s'inquiète de savoir qui sera responsable du montage et démontage des pistes de boules et du plancher avant et après d'autres événements. Un règlement sera à déterminer en fonction des usages et des contraintes.

- Alain PERRON retrace aussi l'avancée des espaces verts et demande la collaboration de l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour recueillir.
- Marie-José CARLAC détaille les travaux de peinture pour retracer la signalisation routière. Peu de remarques ou de remontées de la part des administrés sur ces travaux.

## **2) CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

- Marie-José CARLAC lit le résumé présent en introduction de la convention présentée à tous les membres. Roi Morvan Communauté doit également signer cette convention. Seule le dispositif Argent de Poche est concerné sur la commune.

Approuvé à l'unanimité.

## **3) CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LE PILOTAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

- Marie-José CARLAC lit le résumé explicatif du contrat de partenariat et explique succinctement la procédure. Les éclairages publics pourront voir leur intensité diminuer, et pourront même être éteints en cas d'alerte Ecowatt par les services de Morbihan Energie.

Approuvé à l'unanimité.

## **4) CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE TI BUS**

- Marie-José CARLAC explique le but de cette convention. Question de Loïc POULHALEC concernant la société partenaire de la convention, car certains services de transports scolaires à destination des collèges et lycées ne sont pas parfaitement adaptés dans leurs parcours. Ces sociétés ne sont pas celles membres de la convention étudiée. Marie-José CARLAC expose en bilan que peu de personnes empruntent ce service mais la demande reste néanmoins présente et exprimée.

Approuvé à l'unanimité.

## **5) BONS D'ACHATS RAGONDINS**

- Moins de captures en octobre 2022 pendant la campagne de piégeage. Environ 10 ragondins capturés selon Cedric CAUDEN. Ce dernier remarque que les niveaux d'eau étaient moindres à l'automne 2022, ce qui pourrait expliquer la baisse du nombre de capture. Les bons d'achats récompensant les captures sont de 50 euros utilisables dans les commerces du bourg de Lanvénehen.

Approuvé à l'unanimité.

## **6) MODIFICATIONS DES STATUTS DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ**

(21h00 arrivée de Christophe COMBEAU, le nombre de présents passe à 14 membres)

- MJC fait la lecture des articles concernés par les modifications au sein des statuts.

Approuvé à l'unanimité.

## 7) AVIS SUR LE PROJET RD782 – CONTOURNEMENT DU FAOUËT

- Stéphanie KERMARREC exprime son désaccord sur le projet et sur son impact écologique. Elle relève le fait que malgré le grand nombre de camion (environ 200 par jours), le centre-ville du Faouët n'est pas embouteillé et que ce contournement risque de polluer les cours d'eaux et les affluents, l'abatage d'arbres anciens et remarquables, de bocages, et cela en zone Natura 2000.

Jérôme LE DOUAIRON, Josette LAMANDÉ expriment eux aussi leurs doutes.

Alain PERRON rappelle que ce projet est de longue date et qu'il a évolué depuis les dernières moutures grâce au travail du département et du maître d'œuvre. Le dossier initial partait de Guiscriff et devait traverser des zones humides sensibles. La RD 782 reliait historiquement Quimper à Paris et reste un axe de liaison entre le Finistère et le Morbihan. Alain PERRON argumente sur les perspectives de développement économique du canton du Faouët ainsi que sur la fluidité et la sécurité du trafic routier. Josette LAMANDE insiste sur le fait que 62 dérogations ont été demandé pour passer outre la protection d'espèces protégées présentes sur la zone.

L'aberration du projet est soulignée par plusieurs conseillers municipaux.

Christophe COMBEAU soulève la question de la sécurité routière notamment aux abords des établissements scolaires qui avait été énoncé lors d'événements et de débats précédents.

Approuvé à 3 voix contre et 1 abstention

## 8) DÉCISION MODIFICATIVE 2 (3)

- Lecture du tableau récapitulatif établissant la modification. Cette décision modificative est relative aux travaux de la Maison Médicale.

<b>Fonctionnement</b>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
6068 autres matières et fournitures	+ 10 000 €	752 revenus des immeubles	+ 10 649,71 €
6018 autre personnel extérieur	+ 5 000 €	7588 autres produits divers de gestion courante	+ 5 000 €
66111 charges financières	+ 4 000 €		
021 virement section d'investissement	- 3 350,29 €		

<b>Investissement</b>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
231 travaux en cours	+ 15 649,71 €	10222 FCTVA	+ 19 000 €
		023 virement section fonctionnement	- 3 350,29 €

Approuvé à l'unanimité.

## 9) MOTION SUR LA SAUVEGARDE DU SERVICE DES URGENCES DE CARHAIX

- Lecture par Marie-José CARLAC de la motion en faveur de la réouverture des Urgences (SAU) du Centre Hospitalier de Carhaix 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 adoptée par Roi Morvan Communauté.

La discussion avec les responsables de l'ARS n'a pas pu aboutir car les responsables ne semblent pas vouloir s'ouvrir à la discussion.

Approuvé à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Les élus ont reçu une invitation aux Fêtes Patronales de Querrien le samedi 16 septembre. Sabrina CROISSANT pense être présente.
- La Commission de contrôle pour la liste électorale doit être complétée. Loïc POULHALEC, Sabrina CROISSANT et Cédric CAUDEN sont les trois membres titulaires de la liste ayant obtenue le plus de sièges. Jérôme LE DOUAIROU, Didier ESVAN et Catherine COLLIN seront leurs suppléants. Pour la liste d'opposition, Josette LAMANDE et Elodie HILPERT sont membres titulaires d'office.
- Les Fêtes Patronales de la commune auront lieu les 14, 15 et 16 octobre 2023.
- Concernant la fibre, les travaux devraient être finalisés en 2024. Resteront les branchements à venir par la suite. Sabrina CROISSANT demande pourquoi Roi Morvan Communauté doit payer pour ces travaux alors que les grandes communes ne paient pas les opérations similaires. Alain PERRON donne un point de vue explicatif de différence de gestion. Jérôme LE DOUAIROU souhaite connaître quelle est l'entreprise qui est en charge du déploiement. Ce sont des entreprises missionnées en sous-traitance par Orange pour les installations, il n'y a donc pas forcément qu'une seule entreprise.
- Stéphanie KERMARREC soulève la question du projet de filtration de l'eau potable à l'école. Des recherches pour trouver un système adéquat sont en cours pour équiper les points d'eau essentiels.
- Christophe COMBEAU rappelle que le forum des associations aura lieu samedi 16 à la salle municipale. De nombreuses associations extérieures seront présentes car beaucoup de licenciés sont des habitants de la commune.
- Christophe COMBEAU reprend l'idée évoqué lors d'un Conseil Municipal précédent d'un parking sécurisé à vélo et deux roues. L'idée reste à étudier.
- Christophe COMBEAU demande s'il est possible d'avoir des concerts au sein des édifices religieux de la commune ? L'organisation de représentations artistiques dans une édifice religieux est parfaitement réalisable selon les conditions prévues par la loi.
- Jérôme LE DOUAIROU rappelle que la stabilisation des sites de poubelles en prévision des tempêtes hivernales est à étudier. Des bacs de plus grande contenance ont été installés mais un rééquilibrage d'emplacement est peut-être à envisager. Alain PERRON souhaite recontacter les services de Roi Morvan Communauté concernés pour connaître exactement les emplacements et les tailles des différents conteneurs afin de réorganiser complètement le schéma de dépôt des ordures.

Fin de séance à 22h12.

Affiché le 21/09/2023

Transmis en Préfecture le 21/09/2023